PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE

Le ***LUNDI*** 3e jour de février deux mille vingt, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure au Centre Bonne Aventure à 20 h, sont présents :

Madame Véronique Gauthier, conseillère et messieurs Jean-Charles Arsenault, Richard Desbiens, Pierre Gagnon et Benoit Poirier, conseillers, sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

Monsieur François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1. **Adoption de l'ordre jour :**
   1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020.

2. **Approbation des procès-verbaux :**
   2.1. Séance ordinaire du 13 janvier 2020.

3. **Présentation des comptes :**
   3.1. Approbation des comptes au 31 janvier 2020.
   3.2. Période de questions.

4. **Administration générale :**
   4.1. Absence prolongée de la conseillère au siège #3 – Accord d'un délai de grâce.
   4.2. Liste des adhésions et associations pour 2020.
   4.3. Chemin d'accès au lot 4 311 699 (ancienne piste de course sous harnais) – Autorisation de déposer une demande de certificat environnemental.
   4.4. Office d'Habitation de la Baie-des-Chaleurs – Adoption des prévisions budgétaires révisées pour 2020.
   4.5. Fondation Linda LeMore-Brown – Demande de soutien financier.
   4.6. Génies en Herbe de l'école aux Quatre-Vents de Bonaventure – Demande de commandite.
   4.7. Protocole d'entente avec la Régie intermunicipale de transport G-Î-M relatif à la cession d'abribus – Autorisation de signature.
   4.8. Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs – Plan de partenariat annuel 2020.
   4.9. Stratégie reliée à la problématique démographique en Gaspésie – Demande au regroupement des MRC.
   4.10. Construction d'un trop-plein sur la rue Jardin-d'Antoine – Autorisation de déposer une demande de certificat environnemental.
   4.11. Aide financière au développement des Transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)

5. Travaux publics :

5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.

5.2. Achats en commun avec les MRC de Bonaventure, Avignon et Haute-Gaspésie pour l'année 2020 – Tableau des besoins.

5.3. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 – Dépôt.

5.4. Bilan 2018 de la Stratégie bonaventurienne d'économie d'eau potable – Dépôt.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

6.1. Dépôt du rapport mensuel du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.

6.2. Emplois étudiants pour la saison estivale 2020 – Autorisation d'affichage des offres d'emplois.

6.3. Projet d'acquisition de bandes séparatrices pour le nouveau centre sportif – Autorisation de dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires (FDT).

6.4. Projet d'achat d'une tente « Prêt à camper » pour le Camping Plage Beaubassin - Autorisation de dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires (FDT).

6.5. Projet de mise en place d'outils promotionnels de la ville (banque d'images, vidéos promotionnelles, « roll-up » - Autorisation de dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires (FDT).

6.6. Projet d'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de loisirs - Autorisation de dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires (FDT).

6.7. Projet de création d'une banque d'images de la ville pour la mise en place d'outils promotionnels – Autorisation de procéder à un appel d'offres.

6.8. Entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics dans le cadre du projet de construction du centre sportif de Bonaventure – Autorisation de signature.

6.9. 5e Édition du Tournoi de Balle-Molle de Bonaventure – Demande de soutien financier.

6.10. CISSS de la Gaspésie / RLS Baie-des-Chaleurs – Demande de soutien pour la location de salles au Centre Bonne Aventure.

6.11. Rencontres Internationales de la Photographie en Gaspésie – Demande de soutien financier.

6.12. La Croix-Rouge Canadienne (division Gaspésie) – Demande de commandite pour le tournoi annuel de cartes de la Baie-des-Chaleurs.

6.13. Défi Roulons pour nos hommes 2020 – Demande de commandite.

6.14. Poste de coordonnatrice de la bibliothèque Françoise-Bujold – Autorisation d'embauche.

7. Urbanisme :

7.1. Dépôt du rapport de statistiques sur l'émission des permis (décembre et année 2019) et du rapport mensuel du service de l'urbanisme.

7.2. Adoption, sans changement, du règlement ayant fait l'objet du 2e projet de règlement #R2019-732 modifiant le règlement #2006-543 (Règlement de zonage de la Ville) – Création de l'usage 2119-Industrie de la production du poisson (pisciculture) et ajout de l'usage 2119 dans la zone 16-M.
7.3. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) tenue le 28 janvier 2020.
7.4. Demande de permis de rénovations dans le secteur régi par le règlement sur le PIIA – 78, route 132 Est (Sports Experts).
7.5. Nomination du chemin Henri-Jolicoeur – Lot 4 656 974 du Cadastre du Québec.

8. Sécurité incendie :

8.1. Dépôt du rapport mensuel du service incendie de Bonaventure.

9. Autres :

9.1. Affaires nouvelles :
9.2. Correspondance.
9.3. Période de questions.
9.4. Levée de la séance ordinaire du 3 février 2020.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020.

2020-02-032 Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 4.6. Génies en Herbe de l'école aux Quatre-Vents de Bonaventure – Demande de commandite.
- Retrait du point 7.5. Nomination du chemin Henri-Jolicoeur – Lot 4 656 974 du Cadastre du Québec.

2. Approbation des procès-verbaux :

2.1. Séance ordinaire du 13 janvier 2020.

2020-02-033 Il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit accepté tel que rédigé.

3. Présentation des comptes :

3.1. Approbation des comptes au 31 janvier 2020.

2020-02-034 Il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 31 janvier 2020, d'une somme de **1 813 190,81 $** et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme de **113 982,12 $,** pour des déboursés totaux de **1 927 172.93 $.** La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussigné, François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

_____

François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier.

3.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

4. Administration générale :

4.1. Absence prolongée de la conseillère au siège #3 – Accord d'un délai de grâce.

2020-02-035 **CONSIDÉRANT** l'article 317 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.E.R.M.) mentionnant la fin du mandat d'un membre du conseil municipal ayant fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE cet article autorise également le conseil municipal à accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à la conseillère au siège #3 un délai de grâce de 30 jours pour assister à une séance du conseil municipal.

4.2. Liste des adhésions et associations pour 2020.

2020-02-036 **CONSIDÉRANT** le nombre important d'associations et d'organismes auxquels la Ville de Bonaventure adhère chaque année;

CONSIDÉRANT QU'il serait convenable de tous les autoriser dans une seule résolution, en début d'année, pour ainsi réduire le risque d'oubli et alléger le travail administratif y étant relié;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les adhésions aux associations et organismes suivants :

Organisme ou Association	**Coût estimé (excluant les taxes applicables)**
Conseil de la Culture	90 $
Musée acadien	75 $
COMBEQ	380 $
Union des municipalités du Québec (UMQ)	1 453.20 $
Société d'aide au développement de la coll. (SADC)	50 $
Ass. touristique régionale (BAT, Camping et Ville)	1 791.60 $
Télévag	50 $
Unité régionale loisir et sport GÎM (URLS)	204 $
Regroupement Gaspésien des travailleurs en loisirs	80 $
Association québécoise du loisir municipal	329.77 $
Croix Rouge	150 $
Société de sauvetage	197.50 $
ADMQ	477 $
Techno centre TIC	250 $
AQAIRS(arénas)	285 $
Coalition des organisations acadiennes	150 $
Association des camps du Québec	150 $
Corporation des Fleurons du Québec	444 $
Association de location de salles du Québec	95 $
Association des chefs de service de sécurité incendie	270 $

CREGIM	75 $
Association Canadienne de la Paie	275 $
Comité ZIP Gaspésie	75 $
Club des plus belles Baies du monde	1000$

QUE ces sommes soient financées par l'état des activités financières;

QUE cette liste n'est pas exhaustive quant aux organismes ou associations qui peuvent nous adresser une offre d'adhésion;

QUE les offres pouvant être reçues et ne faisant pas partie de cette liste seront étudiées cas par cas.

4.3. Chemin d'accès au lot 4 311 699 (ancienne piste de course sous harnais) – Autorisation de déposer une demande de certificat environnemental.

2020-02-037 **CONSIDÉRANT** le projet d'accès au lot 4 311 699 (ancienne piste de course sous harnais);

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme ARPO Groupe-Conseil pour la réalisation des plans et devis pour ce projet;

Il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme ARPO Groupe-Conseil pour déposer et signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation suivantes pour le projet d'accès au lot 4 311 699 (ancienne piste de course sous harnais):

- Au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
- Au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*
- Tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans les 60 jours de la fin de travaux, une attestation signée par l'ingénieur.

4.4. Office d'Habitation de la Baie-des-Chaleurs – Adoption des prévisions budgétaires révisées pour 2020.

2020-02-038 **ATTENDU QUE** l'Office d'habitation de la Baie-des-Chaleurs a déposé un rapport d'approbation de la Société d'Habitation du Québec pour son budget révisé 2020;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget 2020 de l'Office d'habitation de la Baie-des-Chaleurs tel que déposé;

QUE la Ville de Bonaventure s'engage à payer sa part pour combler le déficit prévu au budget 2020 de l'organisme, soit une somme prévisionnelle de 10 237 $.

4.5. Fondation Linda LeMore-Brown – Demande de soutien financier.

2020-02-039 **CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier du 10 décembre 2019 de la Fondation Linda LeMore-Brown;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Bonaventure de soutenir des organismes venant en aide à des membres de sa communauté;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement d'une aide financière de 50 $ à la Fondation Linda LeMore-Brown;

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

4.6. Génies en Herbe de l'école aux Quatre-Vents de Bonaventure – Demande de commandite.

Point retiré.

4.7. Protocole d'entente avec la Régie intermunicipale de transport G-Î-M relatif à la cession d'abribus – Autorisation de signature.

2020-02-040 **CONSIDÉRANT** la résolution 2019-01-006 concernant l'intérêt de la Ville de Bonaventure à obtenir des abribus de la RÉGÎM sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le RÉGÎM a procédé à l'installation de deux (2) abribus sur le territoire de Bonaventure;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec la RÉGÎM relatif à la cession et à l'entretien desdits abribus;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Bouchard, à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, le protocole d'entente avec la Régie intermunicipale de transport G-Î-M (RÉGÎM) relatif à la cession d'abribus.

4.8. Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs – Plan de partenariat annuel 2020.

2020-02-041 Il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement du partenariat avec la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs pour l'année 2020, et ce, pour une somme maximale de 3 000 $, excluant les taxes applicables;

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

4.9. Stratégie reliée à la problématique démographique en Gaspésie – Demande au regroupement des MRC.

2020-02-042 **CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec considère le caractère distinct de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des MRC soutient financièrement l'organisme Vivre en Gaspésie dans la mise en œuvre de son plan d'actions touchant l'attraction, l'intégration et la valorisation de notre région;

CONSIDÉRANT QUE le bilan migratoire est stable, voire même positif pour certaines MRC et villes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure a fait beaucoup d'investissements pour se rendre attractive et dynamique;

CONSIDÉRANT QUE le marché immobilier à Bonaventure va très bien et que les jeunes viennent s'installer;

CONSIDÉRANT QUE des gens quittent la région en raison de problèmes reliés à l'hébergement, l'ouverture de développements résidentiels, l'emploi et l'accès à un service de garde;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles places en service de garde seront ouvertes d'ici 2021, mais que d'ici là, des parents doivent prendre la décision de quitter leur emploi, prendre des congés ou encore quitter la région;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement est informé de la situation et souhaite qu'on lui propose des solutions;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rencontrer et de travailler avec les acteurs locaux de la MRC de Bonaventure et de proposer des pistes de solutions aux élus municipaux de le MRC Bonaventure, le but étant d'élaborer un plan d'actions pour remédier à la situation à court terme.

4.10. <u>Construction d'un trop-plein sur la rue Jardin-d'Antoine – Autorisation de déposer une demande de certificat environnemental.</u>

2020-02-043 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Bonaventure désire procéder à l'ajout d'un trop-plein au réseau d'égout de la rue Jardin-d'Antoine;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'égout sont assujettis au 3e alinéa du paragraphe 1 de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE);

CONSIDÉRANT QU'EN regard de cet assujettissement, une demande d'autorisation doit être déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été confié à Tetra Tech QI inc. de préparer les plans et devis reliés à ce projet;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Ville de Bonaventure mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour procéder à la réalisation des plans et devis liés au projet d'ajout d'un trop-plein au réseau d'égout de la rue Jardin-d'Antoine;

QUE la Ville de Bonaventure autorise la firme Tetra Tech QI inc. à soumettre toute demande environnementale liée au projet, et ce, en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville de Bonaventure s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis, et avec l'autorisation accordée;

QUE la Ville de Bonaventure autorise le paiement des frais exigibles par le MELCC pour le traitement de la demande environnementale.

4.11. <u>Aide financière au développement des Transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).</u>

2020-02-044 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports offre un programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réalisation d'une rampe d'accès universelle entre une piste multifonctionnelle et la Route 132 a été accepté dans ce programme;

CONSIDÉRANT le résumé du décompte progressif #3 fourni par les Entreprises PEC inc. et autorisé par le surveillant des travaux, confirmant l'exécution de travaux dans le cadre dudit projet, et ce, pour une somme de 119 000 $;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la liste des travaux effectués dans le cadre du projet de réalisation d'une rampe d'accès universelle entre une piste multifonctionnelle et la Route 132.

5. Travaux publics :

5.1. Dépôt du rapport mensuel du service des travaux publics.

Le rapport mensuel pour les activités du mois du service des travaux publics est remis au conseil municipal pour considération.

5.2. Achats en commun avec les MRC de Bonaventure, Avignon et Haute-Gaspésie pour l'année 2020 – Tableau des besoins.

2020-02-045 Il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Ville de Bonaventure confirme sa participation aux achats en commun avec les MRC de Bonaventure, Avignon et de la Haute-Gaspésie pour l'année 2020, en fonction des quantités soumises pour l'épandage de chlorure de calcium (ou de magnésium) liquide et granuleux, ainsi que l'achat d'enrobé bitumineux froid (cold patch) et le traçage de lignes de rues;

QUE la MRC de Bonaventure soit par la présente autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès des fournisseurs pour obtenir les meilleurs prix.

5.3. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 – Dépôt.

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 est déposé aux membres du conseil municipal.

5.4. Bilan 2018 de la Stratégie bonaventurienne d'économie d'eau potable – Dépôt.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal le bilan 2018 de la Stratégie bonaventurienne d'économie d'eau potable

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

6.1. Dépôt du rapport mensuel du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme.

Le rapport mensuel pour les activités du mois ainsi que les statistiques entourant les différentes infrastructures du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme sont remis au conseil municipal pour considération.

6.2. Emplois étudiants pour la saison estivale 2020 – Autorisation d'affichage des offres d'emplois.

2020-02-046 **CONSIDÉRANT** les postes étudiants qui seront à combler pour la saison estivale 2020;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affichage des postes étudiants suivants pour la saison estivale 2020 :

- Coordonnateur de camp de jour;

- Moniteur pour enfants avec besoins particuliers (camp de jour);
- Moniteurs de camp de jour;
- Préposés à l'accueil du Camping Plage Beaubassin;
- Préposés à l'entretien du Camping Plage Beaubassin;
- Préposés à l'entretien des parcs et infrastructures.

6.3. Projet d'acquisition de bandes séparatrices pour le nouveau centre sportif – Autorisation de dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires (FDT).

2020-02-047 **CONSIDÉRANT** le Fonds de développement des territoires de la MRC Bonaventure (FDT);

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Bonaventure de faire l'acquisition de bandes séparatrices pour le nouveau centre sportif;

CONSIDÉRANT l'importance de cet équipement pour l'association du hockey mineur de Bonaventure;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un centre sportif polyvalent;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à faire le dépôt d'une demande de soutien financier auprès de la MRC Bonaventure dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour l'acquisition de bandes séparatrices pour le nouveau centre sportif.

6.4. Projet d'achat d'une tente « Prêt à camper » pour le Camping Plage Beaubassin - Autorisation de dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires (FDT).

2020-02-048 **CONSIDÉRANT** le Fonds de développement des territoires de la MRC Bonaventure (FDT);

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Bonaventure de faire l'acquisition d'une tente « Prêt à camper » pour le Camping Plage Beaubassin en raison de la désuétude de celle que nous possédons actuellement;

CONSIDÉRANT QUE cette tente « prêt à camper » soit grandement en demande par les campeurs et touristes et que son taux d'occupation est de 100 %;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à faire le dépôt d'une demande de soutien financier auprès de la MRC Bonaventure dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour l'acquisition d'une tente « Prêt à camper » pour le Camping Plage Beaubassin.

6.5. Projet de mise en place d'outils promotionnels de la ville (banque d'images, vidéos promotionnelles, « roll-up » - Autorisation de dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires (FDT).

2020-02-049 **CONSIDÉRANT** le Fonds de développement des territoires de la MRC Bonaventure (FDT);

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir des outils pour promouvoir la ville et ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le matériel promotionnel à la disposition de la Ville date de quelques années que ne représente pas adéquatement la ville d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Bonaventure de mettre en place des outils promotionnels tels que banques d'images, vidéos promotionnelles, « roll-up », etc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à faire le dépôt d'une demande de soutien financier auprès de la MRC Bonaventure dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour le projet de mise en place d'outils promotionnels tels que banques d'images, vidéos promotionnelles, « roll-up », etc.

6.6. Projet d'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de loisirs - Autorisation de dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires (FDT).

2020-02-050 **CONSIDÉRANT** le Fonds de développement des territoires de la MRC Bonaventure (FDT);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure travaille actuellement sur l'amélioration de l'accessibilité dans ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets aient été déposés au conseil municipal et qu'ils aient été acceptés (acquisition et installation d'un abreuvoir et d'une rampe d'accès pour la piscine ainsi que l'installation de roulettes sur les étagères centrales de la bibliothèque);

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme à faire le dépôt d'une demande de soutien financier auprès de la MRC Bonaventure dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour l'amélioration de l'accessibilité dans les infrastructures de loisirs de la Ville.

6.7. Projet de création d'une banque d'images de la ville pour la mise en place d'outils promotionnels – Autorisation de procéder à un appel d'offres.

2020-02-051 **CONSIDÉRANT** le besoin d'avoir des outils pour promouvoir la ville et ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le matériel promotionnel à la disposition de la Ville date de quelques années que ne représente pas adéquatement la ville d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Bonaventure de mettre en place des outils promotionnels tels que banques d'images, vidéos promotionnelles, « roll-up », etc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Ville de Bonaventure à procéder à un appel d'offres pour la création d'une banque d'images de la ville pour la mise en place d'outils promotionnels.

6.8. Entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics dans le cadre du projet de construction du centre sportif de Bonaventure – Autorisation de signature.

2020-02-052 **CONSIDÉRANT** la construction du nouveau centre sportif de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente conclue entre la Ville de Bonaventure et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Nouveau Fonds chantier Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités pour le projet de construction du centre sportif prévoit, à son annexe A, dans les obligations du bénéficiaires, l'engagement de la Ville à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications est autorisé à percevoir le paiement des services qu'il donne aux ministères et organismes visés par la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir pour l'application de ladite politique et des frais de services administratifs qui en découlent;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Bouchard, à signer, pour et au nom de la Ville de Bonaventure, l'entente relative à l'application de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.*

6.9. 5e Édition du Tournoi de Balle-Molle de Bonaventure – Demande de soutien financier.

2020-02-053 **CONSIDÉRAN**T une demande de soutien financier reçue de l'organisation du tournoi de balle-molle de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette demande soit l'organisation de soirées festives durant le tournoi, et ce, afin de pallier la perte du Festival Western de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la somme demandée par le comité soit de 3 000 $;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Bonaventure d'avoir un événement estival d'envergure;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder au Tournoi de balle-molle de Bonaventure une aide financière d'une somme maximale de 3 000 $ pour l'organisation de soirées festives durant le Tournoi, et ce, conditionnellement à la réception d'une reddition de comptes de la part de l'organisation;

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.10. CISSS de la Gaspésie / RLS Baie-des-Chaleurs – Demande de soutien pour la location de salles au Centre Bonne Aventure.

2020-02-054 **CONSIDÉRANT** une lettre reçue du CISSS de la Gaspésie – RLS Baie-des-Chaleurs demandant la location gratuite d'une salle au Centre Bonne Aventure pour la tenue d'une formation;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Bonne Aventure se doit d'assurer un service de qualité afin de créer des retombées économiques locales;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la location de la salle demandée équivaut à environ 155 $;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la location gratuite d'une salle au Centre Bonne Aventure pour le CISSS de la Gaspésie-RLS Baie-des-Chaleurs pour la tenue d'une formation.

6.11. Rencontres Internationales de la Photographie en Gaspésie – Demande de soutien financier.

2020-02-055 **CONSIDÉRANT** une demande de contribution financière reçue des Rencontres internationales de la Photographie en Gaspésie pour la 11e édition de leur festival qui aura lieu du 15 juillet au 30 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense ait été prévue au budget 2020 de la Ville;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement d'une aide financière d'une somme maximale de 2 000 $ aux Rencontres Internationales de la Photographie en Gaspésie pour la tenue de l'édition 2020 des rencontres;

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.12. La Croix-Rouge Canadienne (division Gaspésie) – Demande de commandite pour le tournoi annuel de cartes de la Baie-des-Chaleurs.

2020-02-056 **CONSIDÉRANT** une demande de commandite reçue du comité organisateur du Tournoi de cartes au profit de la Croix-Rouge Canadienne (division Gaspésie);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure trouve important de soutenir cet organisme venant en aide aux victimes de sinistres dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme bénéficie de la location de la salle pour la tenue du Tournoi de façon gratuite;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder au comité organisateur du Tournoi de cartes au profit de la Croix-Rouge Canadienne (division Gaspésie) une commandite sous forme de cinq (5) cartes privilège familiales (10 occasions) pour accéder aux infrastructures sportives de la ville.

6.13. Défi Roulons pour nos hommes 2020 – Demande de commandite.

2020-02-057 **CONSIDÉRANT** la demande de commandite reçue de l'organisation du Défi Roulons pour nos hommes visant à recueillir des dons pour la recherche sur le cancer de la prostate et proposant un plan de visibilité pour l'édition 2020 qui se tiendra les 27 et 28 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure trouve important de soutenir la recherche contre le cancer et de soutenir la population qui se mobilise pour la cause;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Ville de Bonaventure accepte la demande de l'organisation et devienne « Commanditaire Or » de l'événement, et ce, moyennant une somme de 2 000 $ en échange de la visibilité stipulée au plan de commandite;

QUE la Ville mobilise ses ressources pour l'organisation de la fête d'arrivée;

QUE cette somme soit financée à même l'état des activités financières.

6.14. Poste de coordonnatrice de la bibliothèque Françoise-Bujold – Autorisation d'embauche.

2020-02-058 **CONSIDÉRANT** la résolution 2020-01-025 confirmant l'embauche de madame Julie Cyr au poste de coordonnatrice de la bibliothèque Françoise-Bujold;

CONSIDÉRANT QUE madame Cyr a décidé de quitter le poste pour des raisons personnelles;

CONSIDÉRANT QUE, lors des entrevues pour ce poste, deux (2) candidates répondaient parfaitement aux conditions et que la deuxième candidate démontre toujours un intérêt pour l'emploi;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du service des loisirs, culture, vie communautaire et tourisme;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Ville de Bonaventure à procéder à l'embauche de madame Line Boily au poste de coordonnatrice de la bibliothèque Françoise-Bujold;

QUE l'embauche de madame Boily soit effective au 30 mars 2020;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Boily soient établis en fonction de l'échelon 5 du poste selon les politiques et normes de gestion des ressources humaines en vigueur à la Ville;

QU'une compensation pour utilisation de téléphone cellulaire personnel soit accordée à madame Boily, pour une somme de 15 $ / mois.

7. Urbanisme :

7.1. Dépôt du rapport de statistiques sur l'émission des permis (décembre et année 2019) et du rapport mensuel du service de l'urbanisme.

Le rapport mensuel et les statistiques sur l'émission des permis pour le mois de décembre ainsi que le rapport pour l'année 2019 du service d'urbanisme est déposé aux membres du conseil municipal pour considération.

7.2. Adoption, sans changement, du règlement ayant fait l'objet du 2e projet de règlement #R2019-732 modifiant le règlement #2006-543 (Règlement de zonage de la Ville) – Création de l'usage 2119-Industrie de la production du poisson (pisciculture) et ajout de l'usage 2119 dans la zone 16-M.

2020-02-059 Il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro R2019-732 modifiant le Règlement de zonage de la Ville de Bonaventure soit adopté.

Ce Règlement est disponible au bureau de la ville de Bonaventure pour fin de consultation.

RÈGLEMENT NUMÉRO R2019-732
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-543
(RÈGLEMENT DE ZONAGE)
DE LA VILLE DE BONAVENTURE

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la ville de Bonaventure peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal ;

ATTENDU QU' un Avis de motion du Règlement numéro R2019-732 a été donné le 2 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le projet de Règlement numéro R2019-732 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du projet de Règlement numéro R2019-732 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Véronique Gauthier et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro R2019-732 modifiant le Règlement de zonage (Règlement numéro 2006-543) de la ville de Bonaventure soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

L'Article 27 « Définitions des classes d'usage » du Règlement numéro 2006-543 (Règlement de zonage) de la ville de Bonaventure, est modifié par l'ajout de l'usage particulier numéro 2119 (Industrie de la production du poisson), à la suite de l'usage particulier numéro 2118.

Article 2

Le feuillet 2 de 8 de la Grille des spécifications, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2006-543 (Règlement de zonage) de la ville de Bonaventure, est modifié au niveau de la zone 16-M par l'ajout de l'usage particulier 2119 (Industrie de la production du poisson) sous la rubrique « Autres usages permis ». Toutes les autres dispositions afférentes à la zone 16-M demeurent par ailleurs inchangées.

Article 3

Le paragraphe 17 du 1er alinéa de l'Article 82 « Les usages et constructions autorisés » du Règlement numéro 2006-543 (Règlement de zonage) de la ville de Bonaventure, est abrogé et remplacé par le libellé qui suit, à savoir :

17° un logement dans un bâtiment dont l'usage principal est « Transport par avion » (313) et « Industrie de la production du poisson » (2119).

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du Conseil de la ville de Bonaventure tenue le 3 février 2020, au Centre Bonne Aventure.

7.3. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) tenue le 28 janvier 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2020 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est déposé aux membres du conseil municipal pour considération et recommandation.

7.4. Demande de permis de rénovations dans le secteur régi par le règlement sur le PIIA – 78, route 132 Est (Sports Experts).

2020-02-060 **CONSIDÉRANT QU'une** demande de permis de rénovations a été déposée pour un immeuble situé au 78, route 132 Est, sur le lot 4 311 804 du Cadastre du Québec pour le changement du parement de toiture qui passera de la couleur noire à une couleur avec deux tons de noir;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement s'apparente au revêtement qui est déjà en place et qu'il s'harmonise avec le bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de toiture prévu s'harmonise avec les bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris en considération les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans son procès-verbal du 28 janvier dernier, déposé au conseil municipal séance tenante;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et d'accepter la demande de permis de rénovations dans la zone de PIIA pour le remplacement du parement de toiture pour un revêtement de couleur noir avec deux (2) tons, et ce, pour l'immeuble situé au 78, route 132 Est sur le lot 4 311 804 du Cadastre du Québec, secteur régi par le PIIA.

7.5. Nomination du chemin Henri-Jolicoeur – Lot 4 656 974 du Cadastre du Québec.

Point retiré.

8. Sécurité incendie

8.1. Dépôt du rapport mensuel du service incendie de Bonaventure.

Le rapport mensuel du mois de janvier 2020 du service incendie de Bonaventure est déposé aux membres du conseil municipal pour considération.

9. Autres

9.1. Affaires nouvelles :

9.2. Correspondance.

9.3. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions posées.

9.4. Levée de la séance ordinaire du 3 février 2020.

À 20 h 43, il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire du 3 février 2020 soit levée.

_____	_____
Roch Audet, maire	François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.